

# L'immigration est-elle un remède efficace contre le vieillissement démographique?

André Lambert    [adrass@skynet.be](mailto:adrass@skynet.be)    [www.adrass.net](http://www.adrass.net)  
Décembre 2014

---

Il est courant de lire sous la plume de nombre d'experts – pas toujours démographes – que l'immigration est absolument nécessaire pour lutter contre le processus de vieillissement. La documentation en provenance des Nations Unies ou des institutions européennes, telles EUROSTAT par exemple, donne souvent à penser qu'il s'agit là d'une évidence.

Dans cette contribution, nous voudrions montrer que l'évidence ne l'est que lorsqu'on porte un regard apparemment de bon sens mais en réalité obtus, voire dogmatique. Si on élargit notre vision, il apparaît qu'une politique d'immigration n'est pas « LE » remède incontournable au vieillissement, si tant est qu'il faille le combattre à tout prix.

## 1. Qu'est ce que le vieillissement démographique ?

C'est la caractéristique d'une population dont le pourcentage de « vieux » ou d'« âgés » ou d'« aînés » est en augmentation. Encore faut-il se demander qui est « vieux » ? Est-ce une personne qui a plus de soixante ou soixante-cinq ans ? Est-ce une personne « d'un certain âge » en mauvaise santé ? Ou encore une personne dont l'espérance de vie résiduelle serait inférieure à une norme, par exemple 10 ans ?

## 2. Trois observations sur les six décennies écoulées, exactes et contradictoires !

- ***La Wallonie, à l'instar de toutes les entités de l'Europe occidentale, connaît un vieillissement démographique significatif depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.*** On peut dire cela si l'on se base sur l'évolution du pourcentage de personnes de soixante ans et plus: celui-ci est passé de 17,8 à 22,5% en 60 ans.
- ***La Wallonie ne connaît aucun processus de vieillissement.*** On peut affirmer cela si l'on se base sur le pourcentage de personnes dont l'espérance de vie résiduelle est de dix ans ou moins. Du fait de la baisse continue de la mortalité, l'âge à partir duquel la population a une espérance de vie résiduelle inférieure à dix années augmente. Il en résulte que le pourcentage de personnes « avec dix ans ou moins d'espérance de vie » demeure quasi constant aux alentours de 10%. Par exemple, une personne qui était déclarée « vieille » en 1950 parce qu'à l'âge de 65 ans elle avait moins de dix ans d'espérance de vie n'était comptée comme « vieille » en 2010 que si elle avait au moins 73 ans.
- ***Une Wallonie qui aurait été coupée du monde depuis 60 ans, donc sans migrations entre 1948 et 2010, n'aurait pas été plus vieille qu'elle ne l'est aujourd'hui.*** Certes, sa population aurait compté cent mille habitants de moins mais le pourcentage de personnes de soixante ans et plus n'aurait augmenté que de 0,3% (22,8% au lieu de 22,5%).

### 3. Une seule certitude pour l'avenir : il est ouvert...

Une opinion répandue partout, y compris chez les décideurs et les économistes est que « la démographie » est caractérisée par une grande inertie. Il est bien vrai que la pyramide des âges de la Wallonie ne peut pas se transformer en vingt ans en celle du Brésil ...ou de la Bulgarie. Mais son économie non plus. En effet, chaque population, chaque économie, est tributaire de son passé, mais cependant pas entièrement déterminée par celui-ci.

Par ailleurs, est-elle vraiment « inerte » une population où les femmes font 2,7 enfants en 1964, 2,2 en 1975 et 1,5 dix ans plus tard ? Est-elle vraiment « inerte » une population où l'espérance de vie augmente de dix ans en 60 ans? Est-elle vraiment « inerte » une population d'un million d'habitants en 1990, dont on prédit qu'elle atteindra 900 000 habitants en 2010 et qui cette année-là en a compté effectivement 1,1 million? Ces faits concernent la population de la Belgique, de la Wallonie et de Bruxelles. On pourrait multiplier les exemples. Demandons-nous simplement si elle est vraiment variable une économie dont la croissance est passée de 2,0% à -0,5% pour se stabiliser temporairement à 0,9% ? Les économistes réajustent constamment – et à juste titre – leurs prévisions. Pourquoi donc ne demande-t-on qu'épisodiquement au démographe de réaliser une « projection » dont on affecte de prendre les résultats pour argent comptant ?

Nous ne pensons pas pouvoir lire l'avenir et nous dénisons à quiconque la capacité à le faire. Pour preuve, qui pourrait nous dire si elle est justifiée la peur panique qu'engendrent des menaces virales ou bactériennes telles EBOLA ou les gripes aviaires ? Ces menaces ne doivent pas être sous-estimées, au risque de chambouler de fond en comble ce que nous pensions être un paisible cheminement démographique vers un vieillissement progressif et inéluctable; mais elles ne doivent pas être exagérées non plus !

Dans les lignes ci-dessous, on a évité de tomber dans le piège du cheminement unique et tranquille, même si celui-ci est implicitement en toile de fond de presque toutes les réflexions sur le vieillissement. En réalité, le but que nous poursuivons est double: d'une part montrer qu'après tout, rien n'est écrit concernant l'avenir ; d'autre part, indiquer que « la lutte contre le vieillissement », si du moins on la trouve nécessaire, peut prendre plus d'un aspect.

Par souci de simplicité, nous n'allons mettre en évidence pour le moment que la valeur du pourcentage de personnes de soixante ans et plus en Wallonie, en commençant par rappeler que cette mesure n'est pas la seule et qu'à maints égards elle est très contestable.

Rappelons le passé : en 1948, il y avait **17,8%** de « vieux » en Wallonie.

Cernons le présent : en 2010, il y en a **22,5%**. Et si depuis 1948, il n'y avait eu aucune entrée de population sur le territoire de la Wallonie et aucune sortie vers le reste du pays ou l'étranger, ce pourcentage aurait été de **22,8%**.

Prolongeons maintenant les tendances récentes de déclin de la mortalité et de constance des mouvements migratoires wallons, qui sont importants et de signe positif en Wallonie, observés ces dernières années, avec une fécondité constante à 1,83 enfants: En 2050, on compterait **31,1%** de personnes de soixante ans et plus. On constate immédiatement que les mouvements migratoires, qui contribuent à une augmentation substantielle de la population, n'enrayent pas totalement le vieillissement. Et pour cause: les immigrants, s'ils arrivent à des âges jeunes, vieillissent aussi d'un an par année.

Pour mieux comprendre l'impact migratoire, nous imaginons maintenant que la Wallonie ferme hermétiquement ses frontières à toute migration vers son territoire ou en provenance de celui-ci. Alors, le pourcentage de vieilles personnes serait de **34,9%** en 2050. On voit là que les calculs rejoignent l'opinion courante : l'immigration contribue à freiner le vieillissement. Mais cela a un prix : -si l'on veut lutter contre le vieillissement par la migration, et parvenir à diminuer ce pourcentage de 10% – 31,1% d'âgés en 2050 contre 34,9%, par rapport aux 22,5% de 2010 – il est indispensable d'**accueillir en quarante ans presque un million de personnes**. Saurons-nous répondre à leurs besoins en écoles, emplois, logements tout en préservant au mieux notre « climat social » et notre « cadre de vie »?

On le voit : l'éventuelle lutte contre le vieillissement par l'immigration n'est pas une sinécure. On pourrait alors se rassurer en pensant que la mortalité va cesser de décliner parce que nous sommes de plus en plus pollués par notre environnement et stressés par notre mode de vie. Si dès aujourd'hui, l'espérance de vie cessait de croître, nous compterions **24,9%** de « vieilles » personnes en 2050. Notons malicieusement que derrière cette sorte de victoire à la Pyrrhus dans la lutte contre le vieillissement, nous compterions quand même encore en 2050 2% de « vieux » en plus qu'aujourd'hui...

Pour vaincre le vieillissement de façon éclatante – et douloureuse -, il faudrait en fait qu'à la pollution et au stress s'ajouissent quelques dégradations importantes de nos protections contre la mort. On pense par exemple à de gigantesques épidémies causées par d'inquiétants virus encore inconnus et potentiellement dangereux que nos changements climatiques pourraient déchaîner. ---Ainsi, si nous imaginions que l'espérance de vie pourrait baisser à partir d'aujourd'hui au même rythme qu'elle a augmenté dans le passé, alors nous ne compterions que **16,8%** de « vieux » en 2050. Un retour aux conditions de 1948 en quelque sorte, époque où l'on disait de la Wallonie qu'elle était déjà démographiquement vieille...

Faire ou laisser mourir des gens pour lutter efficacement contre le vieillissement n'est pas vraiment une option humaine. Rappelons-nous maintenant qu'un pourcentage est par définition quelque chose de relatif : ainsi : le pourcentage d'âgés n'existe que par rapport à la population totale. Dans la mesure où l'on ne veut ni ne peut diminuer le nombre de « vieux », ni même diminuer quelque peu leur progression par l'immigration, on peut tenter de modifier ce pourcentage en augmentant la population par les naissances. Imaginons qu'en quelques années, les femmes, qui dans tous nos scénarios présentés ci-dessus font 1,83 enfants, se mettent à en faire 1,90. Ce n'est pas une hausse extraordinaire et bien loin de l'antique conception réactionnaire, dite des KKK (Kirche, Kuche, Kindern). Cette hausse très modérée de la fécondité s'avère elle aussi partiellement efficace : nous ne compterions plus que **30,4%** d'âgés en 2050 au lieu de 31,1% du fait des migrations. Mais le prix à payer est de 100 000 habitants de plus qu'aujourd'hui, à ajouter au petit million de personnes supplémentaires issues de l'immigration.

#### 4. Penser autrement...

...c'est changer notre définition de la personne « vieille ». Si l'on accepte de déclarer vieille toute personne dont l'espérance de vie résiduelle est de dix ans ou moins, alors on compte 12,2% de « vieux » en 1948, 9,0% en 2010 et 9,0 en 2050, la limite d'âge à partir de laquelle on est classé comme vieux étant passée de 65 ans en 1948 à 74 ans en 2010 et tendant vers 82 ans en 2050. Et si l'on ne considère que la population en mauvaise santé, elle devrait passer

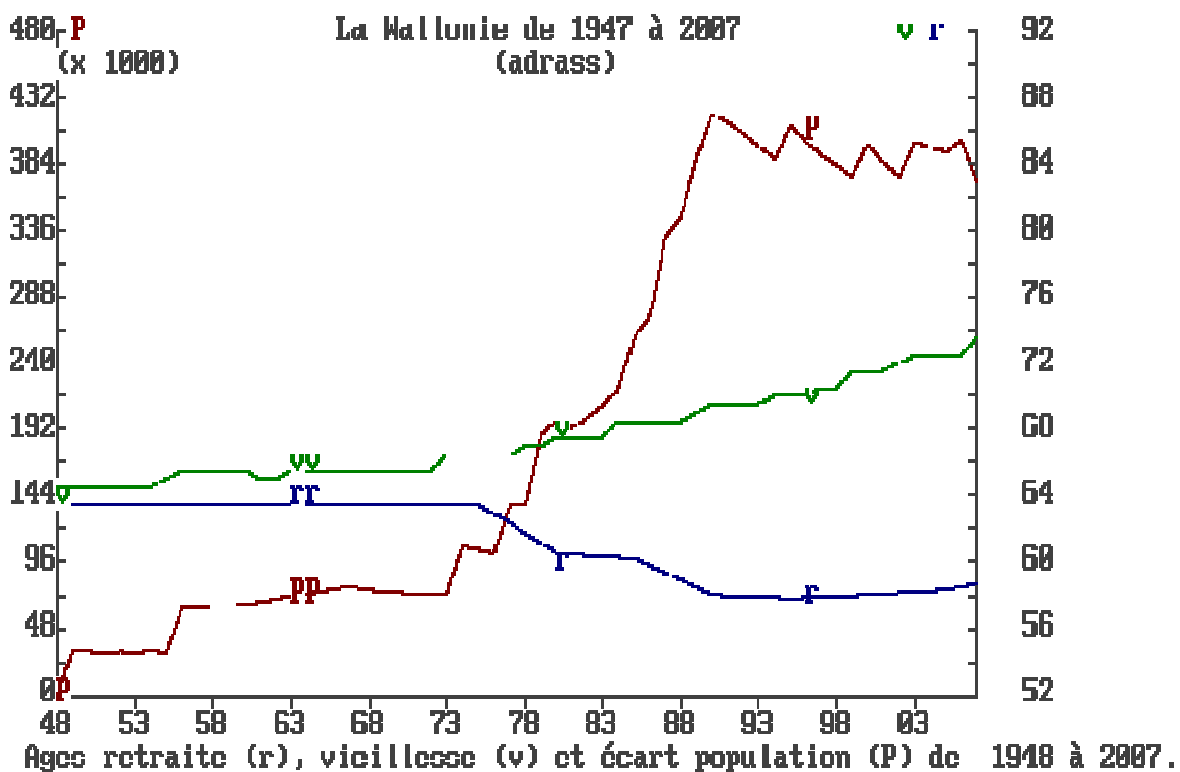
de 19,3% en 2010 à 21,2% en 2050, la limite évoluant de 63 à 69 ans entre ces deux dates. Bref, si on pense autrement, le vieillissement futur est nul ou «très modérément évolutif» !

### 5. 60 (ou 65) ans: un âge « dogmatique » générateur de blocages

Depuis les années cinquante jusqu'à aujourd'hui, l'âge légal de prise de retraite des hommes a été fixé à 65 ans. Avec des exceptions. Chez les femmes, cet âge a été longtemps de 60 ans. Jusqu'en 1970, l'âge réel de prise de retraite était de 64 ans pour les hommes. En 1948, on devenait vieux à 65 ans, si on accepte la définition selon laquelle est vieille toute personne dont l'espérance de vie résiduelle est de dix ans ou moins.

A l'époque de la mise en place de notre système actuel de sécurité sociale, il y avait donc une équivalence entre l'âge légal à la retraite, l'âge réel à la retraite et l'âge à partir duquel on était considéré comme vieux.

Mais la hausse continue de l'espérance de vie a provoqué le recul de cet âge de début de la vieillesse. Et l'accroissement de la richesse a permis d'alléger le nombre d'années de travail avant la retraite, particulièrement pour diminuer artificiellement le nombre de chômeurs. Il en est résulté une divergence de plus en plus grande entre les âges de prise de retraite (courbe bleue indiquée « r », échelle de droite, dans le graphique ci-dessous et les âges de début de la vieillesse (courbe verte indiquée « v », échelle de droite. Si on calcule les volumes de population dont les âges sont compris entre les âges réels de retraite et les âges de début de la vieillesse, on obtient la courbe rouge indiquée « P », échelle de gauche. On constate clairement, que jusqu'en 1973, le volume de population compris entre ces deux âges demeure en dessous de 100 000 unités. Vingt ans plus tard, la population concernée est de l'ordre de 400 000 unités. En réalité, nous avons cru en un dogme d'immuabilité de notre édifice social sans nous rendre compte que ses fondations avaient bougé.



Aurait-il fallu dès lors ajuster les départs à la retraite sur l'âge de début de la vieillesse ? Cela aurait abouti à proposer, en 2007 déjà, non pas un âge de retraite de 67 ans mais de 72 ans, et à l'avenir plus tardif encore.

Sans doute pas, car ce recul phénoménal de l'âge de prise de retraite aurait amené un énorme grossissement du nombre de chômeurs et autres demandeurs d'emplois.

Mais peut-être eut-il fallu, dès 1973, déconnecter partiellement notre système de transferts sociaux de la sphère du travail, ou imaginer un autre mode de vie active.

## **6. Nous organiser autrement ?**

Faire un tant soit plus d'enfants ? Devenir acteur d'une nouvelle relation à la nature ? Créer des liens nouveaux non directement économiques avec nos voisins, nos relations, nos amis ? Rencontrer des besoins difficilement pris en charge par les institutions sociales et économiques ?

Tout cela est évoqué épisodiquement et est peut-être possible si l'on fait sauter l'organisation actuelle de la vie active. On pourrait par exemple imaginer que dans le respect des équilibres sociaux, des adaptations du temps de travail hebdomadaire ou des congés sabbatiques pourraient donner aux personnes qui le désirent des fenêtres d'opportunités pour élever les enfants, réaliser du bénévolat ou transformer leur logement.

Dans une telle perspective, il n'y aurait plus à proprement parler d'âges légaux, voire obligatoires, de retraite. Cette perspective est réaliste dans la mesure où aujourd'hui, les moyens informatiques permettent de calculer de façon individualisée le « capital-retraite » engrangé par chaque individu de façon inégale au cours de sa vie. Certes, des garde-fous devraient être fixés afin de décourager les comportements de « cigale » sans contraindre non plus chacun à une vie de « fourmi ». Tout en veillant à ce que notre édifice social, renouvelé, tienne la route.

Dans un avenir proche, l'ADRASS espère avoir les moyens d'étudier les modalités de transformation de notre organisation socio-économique du travail dans cette optique à la fois personnalisée et solidaire.